N° 1720. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 29 Juin 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 15 — TOURCOING, rue Varin, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
HORS du département limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 13.

TÉLÉPHONE

## Les Droits du Travail

Il n'est plus à espérer que la Chambre actuelle vote définitivement le projet de loi relatif aux retraites des vieux travailleurs.

Mais nous voudrions que ce projet fût inscrit en tête de l'ordre du jour de la prochaine législature.

Assurer contre le besoin la vieillesse des travailleurs de la ville comme des travailleurs des champs, — des travailleurs de la mine, de la filature et du tissage, comme des travailleurs du comptoir et du bureau ; — c'est là, sans nul doute, l'une des plus nobles entreprises à laquelle nous puissions consacrer nos efforts.

Leur assurer 1 franc par jour, dans les dernières années de leur existence, à tous ces vétérans blanchis sous le harnais du travail, — ce serait assurer leur pain et la sécurité de leur trépas, lorsque la mort viendrait les prendre. Est-ce donc impossible ? Est-ce donc irréalisable ?

Nous ne le croyons pas. La démocratie est assez puissante, elle possède assez de ressources et d'expériences économiques pour réaliser ce vœu de l'humanité et ce vœu de l'équité.

J'appelle cela les droits du travail et je suis convaincu que le travail poursuivi pendant toute une longue vie constitue réellement un tel droit, au regard du corps social tout entier.

Non seulement nous assurerons ainsi la paix, la tranquillité, la sérénité de la vieillesse pauvre ; mais nous assurerons une grande sécurité dans la vie entière, un grand calme d'esprit dans la jeunesse et dans l'âge mûr des travailleurs, qui sauront que leur pain leur est garanti pour les derniers temps de leur existence sur terre.

Alors les vieillards ne seront plus à charge à leurs enfants, qui eux-mêmes ont tant de difficultés à soutenir leur famille et à alimenter leur jeune ménage.

Les relations de famille ne peuvent que gagner en moralité et en honorabilité à la réalisation d'une telle réforme.

Les hôpitaux et les hospices recevront un singulier allégement, lorsque les vieux auront cette retraite. On dépense si peu à cet âge, 1 franc par jour ne serait-ce point assez pour la satisfaction des besoins nécessaires et le vieillard, entouré des siens, respecté des siens, ne pourrait-il pas aussi s'endormir pour l'éternel sommeil, au milieu de ses enfants et des ses petits enfants, au lieu d'aller mourir à l'hospice ?

Des patrons, des fabricants, m'ont dit : « Pourquoi ne serions-nous pas compris, aux mêmes conditions que nos ouvriers, dans la liste des vieux retraités du travail ?

Nous avons bien le droit, sans doute, de verser à la caisse des retraites, en tant que travailleurs, comme nos collaborateurs ouvriers ! savez-vous combien d'anciens fabricants sont tombés en faillite, en déconfiture et se trouvent précipités dans une profonde misère par les diverses vicissitudes et catastrophes de leur industrie ? Ils sont extrêmement nombreux, ceux qui après quelques années d'aisance, en viennent à ne vivre que de mendicité et d'humiliations.

Ces observations sont parfaitement justes : pourquoi en effet le commerçant, le fabricant, l'industriel ne pourrait-il pas verser sa quote-part à la caisse des retraites, à titre de producteur national, comme les producteurs ouvriers ?

Dans ce système, on ne distingue pas entre ouvriers et patrons vis-à-vis de la caisse des retraites du travail. Tous sont considérés comme des travailleurs de l'œuvre nationale, dans leur rôle et dans leur situation respective.

Nous savons toutes les objections que l'on peut faire, mais nous nous permettons de n'en pas tenir compte pour le moment. Nous sommes prêt à les discuter quand il le faudra. Par dessus toutes les objections, par dessus toutes les résistances du préjugé et de la routine, il faudra bien que la justice finisse par passer et que la démocratie achève établisse ces institutions nécessaires.

Dans son admirable livre sur les Républiques italiennes, Edgard Quinet nous dit que « ces républiques avaient trouvé un excellent moyen d'empêcher de s'accroître le nombre des ilotes. Elles ne reconnaissaient le droit de citoyens qu'à ceux qui faisaient profession publique d'un métier. Il en résulte que la distinction qu'on fait aujourd'hui d'une classe laborieuse et d'une classe oisive fut toujours inconnue. Dans ces rudes institutions le travail était le fondement de tout. »

Et l'illustre historien ajoute : « Quiconque n'exerçait pas un métier n'avait pas de droits politiques. »

Avec de pareilles lois nous connaissons des partis qui perdraient pas mal de leurs clients. Nous ne demandons pas qu'on aille jusque là.

Nous avons d'autres conceptions politiques et sociales que celles des Républiques italiennes du Moyen-Age.

Mais nous entrons dans une phase historique où l'oisiveté tiendra vraisemblablement de moins en moins de place, où le travail sera de plus en plus honoré où il aura des droits qu'on ne lui avait pas reconnus jusqu'à présent et deviendra, comme le disait Edgar Quinet, le fondement de tout.

Hector DEPASSE.

## Petites Nouvelles

MM. Casimir Périer, président de la Chambre ; Rouion, directeur des beaux-arts ; Méline, député des Vosges ; Dubois, directeur des musées ; Charles Ferry ainsi que MM. Rambaud et Hustin, anciens secrétaires de M. Jules Ferry, se sont rendus ce matin chez M. Antonin Mercié pour voir la maquette du monument qui sera élevé à Jules Ferry sur la place de St-Dié.

Jules Ferry est représenté debout, les mains derrière le dos.

Au pied du soubassement, la République tient à la main le drapeau tricolore. A ses pieds, un enfant armanité est recueilli par un jeune Français.

— Il est curieux de chercher dans quelles proportions les différents départements ont fourni à notre armée ses généraux actuellement en activité de service.

C'est le département de la Seine qui tient la tête avec 34 généraux.

L'Ancien Bas Rhin arrive second avec 19 généraux.

Le Côte-d'Or est troisième avec 11 et le Morbihan que ribme avec 10.

Viennent ensuite : Meurthe 9 ; Moselle, 8 ; Ardennes, Seine-et-Oise, Doubs, Haute-Vienne, Loire-Inférieure, 6 ; Aisne, Meuse, Nord, Pas-de-Calais, Drôme, Yonne, 5.

Des départements des Alpes-Maritimes, l'Ardèche, l'Aveyron, l'Indre, les Landes, la Lozère, la Haute-Marne, l'Oise, la Haute-Saône, les Hautes-Pyrénées, la Savoie, la Haute-Savoie et la Somme ne fournissent pas de généraux.

Enfin, deux de nos généraux sont nés à la Guadeloupe, tandis qu'Alger, Cuba, les Etats-Unis, l'Espagne et la Prusse en ont vu naître chacun 1.

— Les voyages d'un académicien :

M. Pierre Loti a remis à M. le lieutenant de vaisseau Cuchinière de Nordeck le commandement du Sénégal et qu'il Hendaye pour Rochefort.

L'auteur de *Pêcheurs d'Islande* s'apprête à entreprendre un grand voyage en Palestine. Il partira du Caire en novembre avec une caravane et, par les sables, gagnera Jérusalem où il se propose d'être rendu pour les fêtes de Noël. — Dépêche que l'amant d'Aziyadé, de Rarahu, de Madame Chrysanthème nous rapportera un beau livre.

M. Pierre Loti est le seul Européen de cette partie expédiéi n.

Et le frère Yves ?

— D'et à Morlaix.

Une rencontre est imminente entre deux personnages appartenant à la plus haute aristocratie européen. Il s'agirait d'une intrigue où l'honneur de deux familles est en jeu.

A la suite de lettres intimes lues au public et de propos déshonorants tenus de part et d'autre, un membre d'une de ces familles a mis en demeure le représentant de l'autre famille ou d'épouser ou de se battre à mort.

Les adversaires, au lieu de choisir un endroit dans les environs de Madrid ou de la frontière, ont décidé de se battre à Paris.

L'un des adversaires est arrivé il y a de jours. L'autre est attendu incessamment.

L'affaire en est là.

— Il serait dangereux pour les Anglais en visite chez la reine d'être obligés de se munir de cornets acoustiques. Il paraît que les oreilles des nouveaux venus sont parfois assez dures.

Trois bâtiments s'appelant *Victoria* ont péri.

Le premier, qui faisait le service des Indes, fit naufrage en 1856, en vue d'Aden.

On n'a sans doute pas oublié le naufrage du second qui rencontre à deux cents lieues. C'était un paquebot qui coula entre Dieppe et Newhaven. Une douzaine de passagers furent noyés.

Enfin, l'autre jour, la perte du cuirassé *Victoria* faisait 400 victimes.

— On nous annonce la mort de Mme de Blowitz, femme du correspondant du *Times*.

Mme de Blowitz, née Arnaud-d'Agnel, sera inhumée à Marseille, dans une sépulture de famille.

— Les essais de vitesse de la nouvelle locomotive électrique ne pourront avoir lieu qu'à la fin du mois d'août, au champ de tir du Hoë, près le Havre, où ont lieu les essais des nouveaux canons.

La machine avec les appareils pour la production de l'électricité, pèse environ 17 mètres 60 de longueur. Elle sera employée au service de Paris à Bordeaux.

Celles qui seront construites ensuite après les expériences seront destinées à la Compagnie du Nord.

Il est aujourd'hui certain que la locomotive électrique fournira une vitesse minima de cent kilomètres à l'heure, et atteindra 110 à 115 kilomètres sur les lignes où les courbes sont de grand rayon. On prépare ensuite l'application du système sur un chemin de fer de flotte.

## Les Papiers de la " Coccarde "

M. Aedrieux qui fut comme on sait, l'avocat-conseil de M. Cornélius Herz, a dit hier, au reporter du *Gaulois* :

— Je n'ai pas pris connaissance d'autres papiers que ceux que j'ai remis à la commission d'enquête. Je sais, néanmoins, que Cornélius Herz avait entretenu une volumineuse correspondance avec les plusieurs des hommes qui se sont succédés au pouvoir depuis quinze ou quinze ans.

« Il connaissait, qu'il possédait à l'aide de ces documents, exercer sur eux une influence décisive. Que sont devenus ces papiers ? Si je mis bien renseigné, ils ont été mis à l'abri et doivent être actuellement cachés pour la République en Amérique où Cornélius Herz a encore des papiers de sa famille.

Si quelques correspondances ont été saisies en Angleterre au moment de la demande d'extradition, je les crois sans importance. Ladite demande dit : prévue, et M. Herz n'était pas homme à laisser traîner des documents auxquels il attachait une importance considérable.

« Je repousse également l'hypothèse d'une vente au gouvernement. On n'est officiellement que longtemps de faire passer Cornélius Herz pour un agent de l'Angleterre ou de la Triple Alliance. Ceux qui disent soutenir cette thèse avaient tout aussi d'attendre M. Clémenceau. Parmi eux j'avais des amis politiques. Je n'ai cessé de leur dire qu'ils faisaient fausse route. »

### Les Interrogatoires d'aujourd'hui

Paris, 27 juin. — M. Atthalin, juge d'instruction, arrivé de très bonne heure au cabinet, a passé en matinée à classer les différents papiers saisis et à coordonner les divers renseignements recueillis hier au cours des interrogatoires des inculpés et des témoins.

Le juge a repris la série des interrogatoires. A une heure, il a entendu M. Mayer, l'agent de la sûreté, actuellement au service de l'agence Morès-Cassi ; MM. Ducret et Norton.

— M. de Cesti ne sera pas interrogé aujourd'hui ; il est convoqué pour demain, à une heure de l'après-midi.

M. Ducret n'est plus autorisé à prendre ses repas dans les bureaux de la sûreté comme auparavant.

Ce matin, il a pu avoir une entrevue avec sa femme.

Le directeur de la *Cocarde* montre toujours une grande mélancolie.

L'on parle au palais d'une nouvelle arrestation sur le point d'être opérée sur l'ordre de M. Atthalin.

Il s'agit d'un individu nommé G... dont le rôle dans l'affaire semble assez suspect.

On dit que G... aurait quitté Paris récemment en province pour chercher les preuves de l'authenticité des documents de Norton.

Il faut donc s'attendre vraisemblablement à de nouvelles surprises.

### Une perquisition

Paris, 27 juin. — Une perquisition est pratiquée en ce moment à Grenoble chez les parents de Norton.

Celui-ci a déclaré, en effet, que là se trouvait la preuve de l'authenticité des documents.

M. Gaupil, soit personnel de M. Ducret, ayant demandé à voir celui-ci, s'est vu refuser cette autorisation.

## LA DATE DES ÉLECTIONS

Quelques-uns de nos confrères prétendent que, contrairement à ce qui a été annoncé, le gouvernement serait décidé, en raison de la date de convocation des réservistes, à ajourner jusqu'au mois de septembre les élections législatives qui devaient avoir lieu le 20 août.

Cette information est absolument erronée.

Nous sommes en mesure d'affirmer que la date des élections est définitivement fixée au 20 août.

Toutes les hypothèses que nos confrères basent sur la date de la convocation des réservistes manquent essentiellement de fondement.

En effet, une catégorie de réservistes est appelée sous les drapeaux du 21 août au 17 septembre, deux autres séries sont convoquées du 17 septembre au 6 octobre et du 9 octobre au 5 novembre.

D'où il résulterait que les élections ne pourraient avoir lieu qu'au commencement d'octobre ou même du novembre, c'est-à-dire trop tard aux termes de la Constitution.

La vérité, c'est que l'appel des réservistes est une chose, et que la convocation des électeurs en est une autre.

Le ministère de la guerre fixe d'avance, comme chaque année, la date des périodes d'instruction et ne saurait, sans se préoccuper des décisions que le conseil des ministres peut prendre en vue des élections.

Mais, dans la pratique, la convocation des réservistes est avancée ou reculée, la période d'instruction est raccourcie, et ce n'est pas la presse fort peu que nous verrons les bureaux de la guerre revenir sur les ordres donnés pour permettre à tous les citoyens de remplir leurs devoirs électoraux.

Nous maintenons donc notre information.

Le premier tour de scrutin aura lieu le 20 août ; le scrutin de ballottage, le 3 septembre.

La cause de ce retard provient de ce que le gibier se fait de plus en plus rare en France et qu'à l'époque ordinaire de l'ouverture, cette année, la gendarmerie, occupée au service des convocations de réservistes et absorbée en même temps par les élections, n'aura pas le temps de s'occuper des braconniers.

L'intention peut être bonne, mais cet irréfutable témoignage de la sollicitude ministérielle à l'égard du gibier et des chasseurs nous semble poussé un peu loin.

## La catastrophe du Victoria

### LA COLLISION

Voici dans quelles conditions ont lieu la catastrophe du *Victoria* se produisit :

Jeudi à deux heures et demie, l'escadre anglaise de la Méditerranée, en vue de Tripoli, se formait en deux lignes parallèles distantes l'une de l'autre de six encablures. Chaque ligne comprenait six distances de deux encablures. Six lignes se trouvait le *Victoria* du côté de la terre, le *Camperdown* était en face à sept milles de Tripoli.

Le vice-amiral Tryon ordonna une conversion à la file, chaque file devant se replier en dehors sur elle-même. Pendant cette manœuvre le *Camperdown* aborda le *Victoria* avec sa proue. Son éperon éventra au centre du *Victoria*.

Il était alors trois heures et demie. Le vice-amiral fit aussitôt mettre le cap sur la terre afin de pouvoir faire échouer le navire et en même temps il faisait monter sur le pont les malades, les prisonniers et tout l'équipage. Mais l'eau pénétrait rapidement par la large brèche, et le navire coulait à pres la première.

Le vice-amiral ordonna alors de se sauver qui peut. Tout le monde se précipitait à la mer. Le commandant du vice-amiral qui resta sur la passerelle.

Le *Victoria* remontant un mouvement se dressa perpendiculairement, la poupe hors de l'eau, puis se renversant, il s'enfonça.

Dix minutes après, il avait disparu dans l'abîme. Deux explosions retentirent alors.

Le *Camperdown*, fortement endommagé, fuisait beaucoup d'eau. Il ne saurait opérer que de la manœuvre des compartiments étanches et au travail des pompes.

Après les réparations sommaires, il sera dirigé sur Malte.

Le *Victoria* ayant coulé par 70 brasses de fond, ne pourra être retiré.

* *

Dix minutes après, il avait disparu dans l'abîme.

La perte du cuirassé le *Victoria* est — à une exception près — la plus terrible catastrophe dans la marine anglaise et a coûté plus cher que la perte de la *Vanguard* en 1875 et de la *Victoria* en 1887.

Le naufrage du *Captain* qui, pendant la tempête en mer le 7 septembre 1870 dans le golfe de Biscaye, près du cap Finistère, avait coulé la vie à 472 hommes. La catastrophe du 5 février 1883 causa la mort de 190 hommes de l'équipage du *Orphéus*; le *Rockhorse* se brisa près de Gibraltar, le 4 novembre 1891 et perdit 90 marins et officiers.

Le *Bombay* sombrait le 14 décembre de la même année, entraînant dans le gouffre vingt-deux hommes. L'*Eurydyce*, colonne par un coup de vent en 1878, se perdit avec 320 hommes de l'équipage ; 54 seulement échappèrent à la mort dans le naufrage du *Warrp*, en 1881, près de l'île Tory, et le *Serpent* s'était brisé en 1889, contre les côtes d'Espagne, ne comptant que 20 hommes de son équipage. Sur 370 hommes une centaine à peine furent sauvés.

## UN INCIDENT VIOLENT

### au Conseil Municipal de Paris

Hier, à l'Hôtel de Ville, au cours de la discussion sur le Bureau du travail, une violente altercation s'est produite entre M. Crémieux-Fromont, conseiller bonapartiste du quartier de la Madeleine, et M. Capiain, du quartier de la Roquette, nouvellement converti à la République, autrement dit ralié à propos d'une phrase du discours de M. Cauman visant les ralliés.

M. Fromont-Meurice, qui avait levé la main pour souffleter M. Capiain, n'en a été empêché que grâce à l'intervention de quelques conseillers. M. Fromont-Meurice ayant déclaré à M. Capiain qu'il ne voit se considérer comme gifflé, il est probable qu'il y aura constitution de témoins.

## NOS DÉPÊCHES

*Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*

## Conseil des Ministres

Paris, 28 juin. — Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot, les ministres ont longuement entretenu de la question des pétroles, ils ont décidé de demander à la Chambre de discuter mercredi le projet de loi abaissant les droits sur les pétroles bruts et raffinés.

### Les réservistes et les élections

Le Conseil a en outre décidé de convoquer les réservistes pour le 5 ou 6 septembre prochain. Les convocations déjà effectuées pour une autre date seront considérées comme nulle et non avenues.

(Cette note semble indiquer que les élections générales sont définitivement fixées au 20 août, et le scrutin de ballotage au dimanche 3 septemb e)

### CORNÉLIUS HERZ

Le docteur Fraser a adressé à trois heures de l'après-midi, la dépêche suivante :

« Position du Dr Herz toujours extrêmement critique. »

Bournemouth, 10 h. ce soir.

Aucun changement dans l'état du malade.

## Le conseil judiciaire de M. de Morès

Paris, 27 juin. — On claide en ce moment devant la 1re chambre du tribunal civil, la demande en dation de conseil judiciaire introduite contre le marquis de Morès par le duc de Vallombrosa, son père.

## Les conseils de révision

Paris, 27 juin. — Les opérations des conseils de révision pour les sonntion de famille qui devaient avoir lieu du 27 au 30 juin sont reportées au mois de septembre.

## Affaire Bois-Mendes

Paris, 27 juin. — A la suite d'une violente altercation additionnelle de visites de faits, qui a eu lieu hier sur les boulevards entre MM. Catulle Mendes et Jules Bois, ce dernier a chargé MM. Jules Guérin et Marcel L'Heureux, de demander réparation par les armes à M. Catulle Mendes.

Cet après-midi à quatre heures a eu lieu un entretien entre MM. Rewall et Georges Courtelline, témoins de ce dernier et les mandataires de M. Jules Bois. Une rencontre a été arrêtée.

## L'Ecole spéciale militaire

Paris, 27 juin. — La liste des candidats à l'Ecole spéciale militaire admissibles à l'épreuve orale du premier degré, en ce qui concerne les candidats ayant composé dans les villes de Paris, Versailles, Lille, Rouen et Alger, paraîtra au *Journal Officiel* du vendredi 30 juin.

## RIVALITÉS DE TRIBUS

### Entre indigènes algériens — Les mesures d'ordre

Tlemcen, 27 juin. — Une sanglante collision a éclaté ce matin entre les tribus d'Ouled-Sidi, sur le territoire d'Ala-Sabra.

Il y a huit blessés.

Les douars amis prennent les armes.

On craint qu'il n'y ait demain une véritable bataille.

Les brigades de gendarmerie de Tlemcen, Marnia et de Sonala de Chabas sont parties pour rétablir l'ordre.

Le parquet de Tlemcen part cette nuit.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

## A la Chambre

### Demandes de crédits

Paris, 27 juin. — On a distribué aujourd'hui un cahier de crédits supplémentaires demandés pour l'exercice 1893 et s'élevant à 50 millions 1/2. Nous y relevons notamment les demandes de crédits supplémentaires suivantes :

Crédit de 13,600,000 francs pour les fourrages au ministère de la guerre, par suite de l'augmentation des prix du foin et de la paille.

Crédit de 920,000 francs au ministère des finances pour achats supplémentaires de bois pour allumettes.

Crédit de 4 millions pour les tabacs, les adjudications de tabacs exot ques qui viennent d'avoir lieu les 7 et 9 juin, faisant ressortir, au rapport aux prix de l'année précédente, une augmentation de 18 à 20 0/0.

Crédit de 400,000 francs pour le service des subventions à accorder aux sociétés de secours mutuels approuvées qui ont adhéré en 1892 des versements à leurs fonds de retraite.

Crédit de 1 million 1 comme secours contre l'invasion des sauterelles en Algérie.

Crédit de 38,900 francs pour une grande fête qui sera donnée dans les galeries de zoologie du Muséum d'histoire naturelle à l'occasion du centenaire de la création de cet établissement, centenaire qui a lieu cette année. A ces fêtes seront conviés les savants étrangers.

Crédit de 500,000 francs pour élever la subvention accordée au Congo.

Crédit de 100,000 francs pour secours à la Nouvelle-Calédonie éprouvée par le cyclone du 6 mars dernier.

Crédit de 30,000 pour exécuter des travaux de recherches des eaux souterraines des canaux de fitrage sur les eaux d'étangs en vu d'alimenter Versailles et Marly.

Crédit de 195,000 francs pour réparations à l'hôtel de la Monnaie, dont le gardé qui se trouve dans un état de délabrement complet.

## La commission du budget

Paris, 27 juin. — La commission du budget a continué aujourd'hui l'examen du projet de réforme de l'impot des boissons.

Elle a porté à 200 fr. le droit sur l'alcool que le Sénat avait fixé à 165 fr. La commission entendra demain le gouvernement à ce sujet.

## La commission des douanes

Paris, 27 juin. — La commission des douanes a finalement décidé d'accepter le projet de loi sur les pétroles, tel qu'il est présenté par le gouvernement.

Elle reconnaît l'impossibilité de négocier utilement d'ici au 1er juillet le modifier.

Mais elle émet le vœu que le gouvernement négocie avec la Russie en vue d'abaisser de 7 francs le droit sur les distillats russes et d'élever à 26 francs le droit sur les essences.

## Question sur la démission d'un préfet

Paris, 27 juin. — Il est bruit d'une question qui serait posée au ministère de l'intérieur par un membre du centre, rélativement à la démission ou à la révocation du préfet de Seine-et-Oise.

## L'Union libérale des Droites

Paris, 27 juin. — L'Union libérale des Droites s'est réunie sous la présidence de M. d'Alliéres. La question des boissons était à l'ordre du jour. Après une longue discussion, la réunion a décidé qu'elle ne saurait accepter le projet de loi tel que le Sénat l'a voté, que ses membres doivent le combattre à la tribune. La réunion a décidé qu'il faudra revenir ultérieurement pour que la réduction sur le transport des fourrages qui n'est actuellement accordée que jusqu'au mois d'août, soit prolongée jusqu'au mois de janvier.

## SÉNAT

*Séance du 27 Juin 1893*

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Challemel-Lacour président.

### Interpellation sur le Crédit Foncier

M. Blavier développe son interpellation sur le *Crédit Foncier*.

L'orateur rappelle que, dans la pensée de son fondateur, le Crédit Foncier de France a été créé en 1852, avec un privilège pour venir en aide à l'agriculture et à la propriété rurale.

Cet établissement devrait aujourd'hui, occuper la première place parmi nos institutions financières.

Il n'en est rien, et M. Blavier en cherche la cause dans la situation anormale du gouverneur du Crédit foncier, situation déjà signalée par l'orateur en novembre dernier.

L'on sait que trois intérêts distincts sont engagés dans la question, celui des emprunteurs, celui des hypothécaires, celui des actionnaires, celui de la sécurité de garantie.

Les statuts du Crédit foncier ont été modifiés avec une précision incroyable pour sauvegarder des trois intérêts et de plus la stricte exécution de ces statuts a été confiée à un représentant du gouvernement.

Le gouverneur du Crédit foncier est responsable, les lois sont l'ordre public. L'autorisation même du ministre des finances ne pourrait couvrir le gouverneur dans une dérogation aux statuts.

Eh bien ! dit M. Blavier, le gouverneur du Crédit foncier a enfreint les statuts qu'il devait défendre. Or, si l'on ne rend pas le Crédit foncier à sa destination en vue de laquelle il a été créé, son avenir peut être compromis.

Et ce que le Crédit foncier, dit M. Blavier, se devrait pas pouvoir prêter aux emprunteurs hypothécaires au taux de 3 70 ou 3 80 0/0 ? Il le fait au taux de 4 00.

Ce n'est que dans 25 ans que ce taux pourra être réduit, ce délai est beaucoup trop long.

Ce sont les emprunteurs hypothécaires qui ont le plus souffert de l'état des choses actuel ; et cela, par suite de la non application de l'article 63 des statuts.

On objecte que l'application de cet article n'est pas possible, soit. Mais à qui la faute ?

Les statuts sont altérés encore dans les formules à introduire au bas des actions, pour le gouvernement.

M. Blavier estime que les intérêts des obligataires ont été aussi sacrifiés : 1° parce qu'on a accordé des prêts sur des garanties insuffisantes ; 2° parce qu'on a distribué aux actionnaires de trop grés dividendes ; 3° parce qu'on diminue les réserves.

Successivement, M. Blavier s'efforce d'établir, à l'aide de chiffres, la réalité des trois griefs que qu'il vient de formuler.

M. Blavier dit en terminant :

Les trois sources du Crédit foncier sont-elles suffisantes pour rembourser les primes ? Voilà la question.

J'avais un devoir à accomplir en portant la question à la tribune.

*M. Peyrat, ancien des finances*, — Messieurs je comprends que M. Blanc ait ces scrupules, qu'il les porte à la tribune ; mais j'ai mot aussi un devoir à accomplir, celui de vous dire qu'il sont singulièrement exagérés.

M. Blavier me demande la communication du rapport des inspecteurs des finances. Ce rapport, je n'attends pour cela qu'un vote formel du Parlement. Tout bien, tout bien.

Les conséquences de l'emprunt de 1882 ne sont nullement de nature à compromettre l'avenir du Crédit Foncier. Je sais d'ailleurs que à mettre mes dossiers sous les yeux de M. Blavier dans son cabinet. Je compte soumettre au Conseil d'Etat les quelques modifications nécessaires à un parfait contradicteur.

Quand l'emprunt de 1882, je regrette lui dire qu'il ne trompe, il est emprunt nouvel être soumis à l'autorisation du gouvernement.

M. Blavier a pu rencontrer d'ailleurs que l'administration du *Crédit Foncier* avait donné satisfaction sur d'autres points aux critiques formulées dans sa pièce mais interpellation.

A l'avenir, M. Christophe publiera des bilans complets et détaillés. — Applaudissements.

Après une courte réplique de M. Blavier qui se dit heureux d'avoir dégagé sa responsabilité et relevé il dit des résultats de son discours, l'incident est clos sans ordre du jour.

Séance jeudi.

La séance est levée à 6 h. 10.

## CHAMBRE

*Séance du 27 Juin*

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Casimir Périer.

## Les documents anglais dérobés

M. le Président. — J'ai reçu de M. le garde des sceaux une lettre par laquelle il m'informe qu'il va faire remettre les documents déposés sur le bureau de la Chambre au cours de la séance du jeudi 22 juin, concernant l'affaire Norton-Duret. (Très bien sur divers bancs).

La Chambre donne la communication de ces documents à M. le garde des sceaux.

## La fraude des vins

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Yves Guyot, ayant pour objet de modifier l'article 2 de la loi du 11 juillet 1891, tendant à réprimer la fraude en usage le commerce des vins.

La commission d'initiative conclut au rejet de la prise en considération.

M. Yves Guyot. — La loi de 1891 fixe à 1 gramme la quantité de plâtre contenue dans les vins. Je demande que pour les vins de liqueurs, cette quantité puisse être portée à 8 grammes. Si cette proposition n'était pas adoptée, à partir du 11 juillet prochain, tous les vins de liqueurs que possèdent les restaurateurs pourraient être saisis.

M. du Saussoy, rapporteur. — La Chambre a imposé une limite au plâtrage des vins, parce qu'il a été démontré que le plâtrage est nuisible à la santé.

M. Guérin, garde des sceaux. — Le gouvernement est opposé à la proposition de M. Yves Guyot mais il accepte la prise en considération pour arriver à une transaction.

M. Michaux. — Je ne voterai jamais en faveur d'un projet qui ne tend à rien moins qu'à propager la gattrie. (Hilarité). Je voudrais des pétitions contre ces sévères. (Applaudissements).

M. Yves Guyot. — Il est bon de revenir sur la loi de 1891, mais d'adopter une mesure transactionnelle.

Les conclusions de la commission tendant à la non-prise en considération sont adoptées par 450 voix contre 18 sur 468 votants.

## Les Cadres de l'Armée

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

M. Cochery, rapporteur de la commission du budget, estime que le projet de loi entraîne une augmentation de dépense de 8,600,000 francs, compensée par l'économie d'une somme presque égale ; la création d'emplois nouveaux ne courra qu'avec l'exercice 1894.

M. Mézières, président de la commission de l'armée. — Je demande à l'ajourner.

La Chambre rejette l'ajournement et ordonne la passage à la discussion des articles.

Les articles 1 à 16 sont adoptés sans débat.

L'ensemble du projet est adopté.

## La saisie-arrêt des salaires

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

M. Vivani. — Je demande l'urgence.

La Chambre déclare l'urgence.

L'article 1er stipule que toute saisie-arrêt sur salaires ne l'appera que le dixième lorsque ces salaires ne dépasseront pas annuellement 2000 francs, et à dix centièmes, lorsque ils dépasseront pour le total.

M. Thellier de Poncheville. — Les frais de saisies sont excessifs ; on voit des ouvriers traînant à leur suite le boulet des frais de saisie.

Je demande que les salaires ne dépassant pas 2 francs par jour soient insaisissables et au poisant être cédés que jusqu'à concurrence du cinquième, les salaires d'une journée de plus de 2 francs pourront être cédés pour les 2/5 et saisis pour un cinquième.

Je demande enfin la simplification de la procédure.

M. Royer (Ain). — Je ne puis approuver le texte de l'article 1er, la commission fait une tâche unique pour tous les mondes, mais il n'est pas possible de faire cette règle équitable. Il y a autant de situations particulières que de débiteurs.

Pourquoi ne pas laisser au juge la faculté pour libérer mieux sur les cas. Voici l'amendement que je dépose : « Les salaires des ouvriers, employés, ne pourront être saisis que pour la part déterminée par le juge. »

M. Vivani. — La commission s'entend pas trop

Imprimerie Lefebvre-Ducrocq, rue du Vieil-Abreuvoir, 15, Roubaix.